



Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la
Guadeloupe
10 rue Georges BIRAS
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 📠 : 0590 24 08 89

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 17 JUIN 2026**

DELIBERATION N°2026/1706-05

Objet : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

L'an deux mille vingt-six et le 17 juin à 09h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 09 juin 2026 envoyée aux membres de cette instance par courriel le 10 juin 2026.

Conseil d'Administration du SDIS Séance du 17 juin 2026 <u>Liste des présents</u>				
Membres du CASDIS				
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	MORNAL	Blaise	Membre (Suppléant)	Visioconférence
	GALANTINE	Louis	Membre (Titulaire)	Présentiel
	THOMAS	Fabienne	Membre (Titulaire)	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre (Titulaire)	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre (Titulaire)	Visioconférence
<u>Présents de droit</u>				
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance	
CHEVRY	Jacques	Directeur de cabinet adjoint (Préfecture)	Visioconférence	

Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
Cne PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
MALATCHOUMY	Jean-Claude	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Suppléant)	Présentiel
AGASTIN	Alain	SPV Non Officier (Titulaire)	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Présentiel
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du service Budget - Finances	Présentiel
COLLIDOR	Nadia	Cheffe du SCP	Présentiel
LUCE	Jean Marius	Cheffe du service Logistique	Présentiel
CHARBONNE	Dominique	Cheffe du SAAC	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THOMAS, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Considérant que le Compte Financier Unique est un document de synthèse qui clôture le cycle annuel budgétaire et présente l'exécution comptable de l'année écoulée, tant en dépenses qu'en recettes. Il est établi en concordance avec le Payeur Départemental. Il permet ainsi de vérifier la réalisation des objectifs définis lors du vote du Budget Primitif et des décisions modificatives,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que le Compte Financier Unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion,

Vu la présentation du CFU 2025 annexée à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

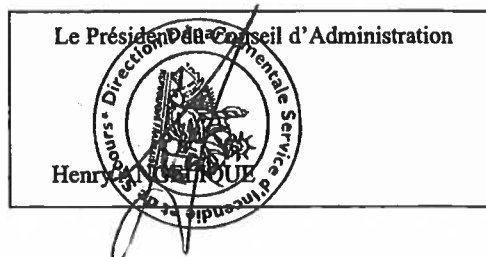
Article 1 : Approuve le Compte Financier Unique 2025 et arrête les comptes de l'exercice 2025 comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	18 102 104,31 €	47 317 335,67 €	65 419 439,98 €
	Recettes réalisées	B	17 185 998,57 €	48 318 123,84 €	65 504 122,41 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	24 071 546,92 €	49 379 056,77 €	73 450 603,69 €
	Dépenses réalisées	E	12 051 507,19 €	49 074 014,96 €	61 125 522,15 €
	Restes à réaliser	F	7 196 489,97 €	2 859 568,97 €	10 056 058,94 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	5 134 491,38 €	- 755 891,12 €	4 378 600,26 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	5 969 442,61 €	2 061 721,10 €	8 031 163,71 €
Solde(Investissement) ou résultat de clôture investissement	Excédent/déficit	G+H	11 103 933,99 €	1 305 829,98 €	12 409 763,97 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	- 7 196 489,97 €	- 2 859 568,97 €	- 10 056 058,94 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	3 907 444,02 €	- 1 553 738,99 €	2 353 705,03 €

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	09
Votants	09
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	09
Voix contre	00
Abstention	00



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Guadeloupe
10 rue Georges Biras
Parc d'Activités « La Providence »
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

Groupement Pilotage Evaluation et Prospective (GPEP)

Affaire suivie par Corinne MARC, Cheffe du Groupement Budget et Commande Publique

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE (CASDIS)

Séance du 17 juin 2026

Affaire N°5 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

P.J :

- CFU 2025 ;
- Etats annexés CFU

I - Exposé des faits :

Dans un environnement institutionnel, économique et opérationnel en constante évolution, marqué notamment par l'intensification des risques naturels, technologiques et sanitaires, ainsi que par des attentes croissantes des citoyens en matière de sécurité et de réactivité des secours, le Service Départemental d'Incendie et de Secours poursuit avec détermination sa mission de service public au bénéfice de la population.

Face à ces enjeux, le SDIS s'attache à conduire une politique de gestion fondée sur les principes de responsabilité, de transparence et de performance, afin de garantir une utilisation efficiente des ressources publiques qui lui sont confiées. Cette exigence de rigueur s'inscrit dans une démarche globale visant à assurer la continuité, la qualité et l'adaptation permanente du service rendu, tout en préservant les équilibres financiers de l'établissement.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 constitue, à ce titre, un document stratégique et structurant. Il offre une vision consolidée et sincère de l'exécution budgétaire, de la situation patrimoniale et des équilibres financiers du SDIS. Au-delà de la seule lecture comptable, ce document traduit concrètement les orientations retenues par la gouvernance de l'établissement, les priorités opérationnelles définies pour répondre aux besoins du territoire ainsi que les moyens humains, matériels et financiers mobilisés pour assurer l'efficacité des missions de secours, de prévention et de protection des populations.

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des actions engagées ces dernières années pour accompagner la transformation et la modernisation du SDIS. Les investissements réalisés témoignent de la volonté constante de renforcer les capacités opérationnelles des centres d'incendie et de secours, de moderniser les équipements et les infrastructures, de renouveler les matériels roulants et techniques, ainsi que de développer les outils numériques nécessaires à l'amélioration de la coordination et de la réponse opérationnelle.

Une attention particulière a également été portée à l'accompagnement des personnels, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ou des personnels administratifs et techniques, dont l'engagement quotidien constitue le socle de l'action du SDIS. Les efforts conduits en matière de formation, de conditions de travail, de sécurité et de gestion des compétences traduisent la volonté de l'établissement de soutenir durablement ses agents dans l'exercice de leurs missions au service de la population.

Parallèlement, dans un contexte de contraintes budgétaires persistantes et d'évolution des charges structurelles, le SDIS a poursuivi une politique active de maîtrise des dépenses et d'optimisation des ressources. Cette démarche s'est traduite par une vigilance constante portée à l'évolution des charges de fonctionnement, à la recherche d'efficacité dans les modes de gestion, ainsi qu'à la priorisation des investissements, dans le souci permanent de garantir la soutenabilité financière de l'établissement.

Le présent CFU a ainsi vocation à offrir aux élus, partenaires institutionnels, autorités de contrôle et citoyens une lecture claire, complète et partagée des résultats de gestion de l'exercice 2025. Il constitue un outil d'analyse, d'évaluation et d'aide à la décision, permettant d'apprécier la situation financière du SDIS, de mesurer les actions engagées et d'éclairer les perspectives futures de l'établissement.

II – Eléments d'appréciation :

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT : UN EQUILIBRE FRAGILISE PAR LES CHARGES DE PERSONNEL

1.1 Une exécution budgétaire maîtrisée mais contrainte

Les dépenses de fonctionnement

	Prévisions (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Rattachements	Total réalisations	Taux de réalisation
011 Charges à caractère général	5 614 693,84	4 939 789,80	475 146,80	5 414 936,60	96,44%
012 charges de personnel	40 463 202,22	39 439 512,46	1 020 243,39	40 459 755,85	99,99%
65 Aures charges de gestion courante	199 487,88	196 550,40	282,61	196,833,01	98,67%
Total des dépenses de gestion des services	46 277 383,94	44 575 852,66	1 495 672,80	46 071 525,46	99,56%
66 charges financières	415 336,06	323 147,05	-	323 147,05	77,80%
Total des dépenses réelles	46 692 720,00	44 898 999,71	1 495 672,80	46 394 672,51	99,36%
042 Opérations d'ordre	2 686 336,77	2 678 946,45	-	2 678 946,45	99,72%
Total des dépenses de fonctionnement	49 379 056,77	47 577 946,16	1 495 672,80	49 073 618,96	99,38%

Au titre de l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement atteignent 49,07 M€, soit un taux de réalisation élevé de 99,38 %.

Cette exécution traduit une bonne maîtrise globale des crédits, mais également une rigidité structurelle des dépenses, dominées par les charges de personnel.

Les principaux postes se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 40,46 M€ (99,99 % de réalisation) soit près de 82 % des dépenses réelles
- Charges à caractère général : 5,41 M€ (96,44 %)
- Autres charges de gestion : 0,20 M€
- Charges financières : 0,32 M€ (77,8 %)

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 2,86 M€, principalement :

- Personnel : 2,01 M€
- Charges générales : 0,25 M€

Cela traduit une pression persistante sur la masse salariale, avec des engagements non totalement soldés en fin d'exercice notamment les charges sociales et les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires pour le mois de décembre 2025.

1.2 Des recettes dynamiques mais déséquilibrées

Les recettes de fonctionnement

	Prévisions (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Rattachements	Total réalisations	Taux de réalisation
13 atténuation des charges		43 892,93		43 892,93	
70 Produits services, domaine, vente	50 000,00	16 526,37		16 526,37	33,05%
74 dotations et participations	46 162 220,00	46 995 252,19		46 995 252,19	101,80%
75 Autres produits de gestion courante		157 336,68		157 336,68	
Total des recettes de gestion des services	46 212 220,00	47 213 008,17		47 213 008,17	102,17%
Total des dépenses réelles	46 212 220,00	47 213 008,17		47 213 008,17	102,17%
042 Opérations d'ordre	1 105 115,67	1 105 115,67		1 105 115,67	100,00%
	47 317 335,67	48 318 123,84		48 318 123,84	
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 061 721,10				
Total des recettes de fonctionnement	49 379 056,77	48 318 123,84		48 318 123,84	97,85%

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 48,32 M€, soit un taux de réalisation de 97,85 %.

Le modèle financier reste très dépendant des contributions publiques, avec une faible diversification des recettes propres :

- Dotations et participations : 46,99 M€ (101,8 %), la principale ressource
- Produits des services : 16 526 €, en diminution de -67 % par rapport aux prévisions

1.3 Le Résultat de fonctionnement : un retournement en 2025

	FONCTIONNEMENT
Prévision budgétaire totale	47 317 335,67 €
Recettes réalisées	48 318 123,84 €
Restes à réaliser	- €
Autorisation budgétaire totale	49 379 056,77 €
Dépenses réalisées	49 074 014,96 €
Restes à réaliser	2 859 568,97 €
Solde des réalisations de l'exercice	- 755 891,12 €
Résultats antérieurs reportés	2 061 721,10 €
Excédent/déficit	1 305 829,98 €
Restes à réaliser	- 2 859 568,97 €
Excédent/déficit	- 1 553 738,99 €

Il convient de noter que le Résultat de l'exercice est de -755 891,12 €.

Le résultat reporté est de +2,06 M€ tandis que le résultat de clôture est de +1,31 M€.

Et, après prise en compte des engagements, la section de fonctionnement devient structurellement déficitaire avec un résultat cumulé (après RAR) de -1,55 M€.

2.1. Dépenses d'investissement en retrait

Les dépenses d'investissement

	Prévisions (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Taux de réalisation
20 immobilisations incorporelles	20 940,32	3 840,90	18,34%
21 immobilisations corporelles	810 018,91	272 819,41	33,68%
Total des opérations d'équipement	21 508 868,02	10 042 636,65	46,69%
Total des dépenses d'équipement	22 339 827,25	10 319 296,96	46,19%
16 Emprunts et dettes assimilés	626 604,00	627 094,56	100,08%
Total des dépenses financières	626 604,00	627 094,56	100,08%
Total des dépenses réelles d'investissement	22 966 431,25	10 946 391,52	47,66%
042 Opérations d'ordre	1 105 115,67	1 105 115,67	100,00%
Total des dépenses d'investissement	24 071 546,92	12 051 507,19	50,07%

Les dépenses réalisées sont de 12,05 M€ (taux de réalisation de 50,07 %)

Le niveau d'exécution est modéré, avec des restes à réaliser élevés (7,17 M€) traduisant des opérations en cours notamment :

- construction CIS de M/Galante avec livraison prévue en décembre 2026 ;
- construction CIS de Pointe/Noire avec une livraison prévue dernier semestre 2027 ;
- diverses opérations d'humanisation (Port-Louis, Terre de Haut, Désirade et Sainte-Rose) ;
- 7 véhicules de secours à victimes (VSAV) ;
- 400 bouteilles d'ARI ;
- des équipements de protection individuelle (vestes d'intervention, gants, casques).

Des réalisations en image :



Pose séparateur hydrocarbure



Réfection étanchéité Saint Claude



Réfection ACCUEIL Etat Major



Pose portail CIS Saint Claude



Rénovation CIS de Terre de Bas



Construction CIS Marie Galante au 17/12/2025



Pose adoucisseur
Morne à l'EAU



Humanisation Terre de Haut

2.2. Recettes d'investissement dynamiques mais déséquilibrées

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Taux de réalisation
13 Subventions d'investissement	8 586 157,82	3 677 442,40	42,83%
16 emprunts et dettes assimilés	6 000 000,00	10 000 000,00	166,67%
10 Dotations, fonds divers et réserves	829 609,72	829 609,72	100,00%
Total des recettes réelles d'investissement	15 415 767,54	14 507 052,12	94,11%
042 Opérations d'ordre	2 686 336,77	2 678 946,45	99,72%
Total des dépenses	18 102 104,31	17 185 998,57	
001 Solde d'exécution reporté	5 969 442,61		
Total des recettes d'investissement	24 071 546,92	17 185 998,57	71,40%

Les Recettes sont de l'ordre de 17,19 M€ dont :

- Emprunt : 10 M€ (166,7 % des prévisions). Il convient de préciser que l'emprunt de 2024 concernant la poursuite de la mise en conformité du parc de véhicules a été mobilisé en 2025 pour 3M€. Un emprunt concernant le plan bâtiminaire (construction des cis de Marie-Galante et de Pointe-Noire ainsi que pour des humanisations de CIS) a également été activé pour un montant de 3M€. Et, pour finir en octobre 2025, le SDIS a dû mobiliser la ligne de trésorerie pour un montant de 4M€ afin de faire face aux charges de personnel compte tenu du versement tardif de la subvention du 4^e trimestre du Conseil Départemental.
- Subventions : 3,68 M€ (42,8 %)

En 2025, il est important de préciser que le financement repose majoritairement sur l'endettement, et non sur l'épargne.

2.3 Résultat d'investissement

	INVESTISSEMENT
Prévision budgétaire totale	18 102 104,31 €
Recettes réalisées	17 185 998,57 €
Restes à réaliser	- €
Autorisation budgétaire totale	24 071 546,92 €
Dépenses réalisées	12 051 507,19 €
Restes à réaliser	7 196 489,97 €
Solde des réalisations de l'exercice	5 134 491,38 €
Résultats antérieurs reportés	5 969 442,61 €
Excédent/déficit	11 103 933,99 €
Restes à réaliser	- 7 196 489,97 €
Excédent/déficit	3 907 444,02 €

Le résultat de l'exercice est +5,13 M€ et le résultat cumulé de +3,9M€.

La situation est excédentaire, mais artificiellement soutenue par l'emprunt

3- RESULTAT GLOBAL : UNE SITUATION CONTRASTÉE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE	
Prévision budgétaire totale	18 102 104,31 €	47 317 335,67 €	65 419 439,98 €	A
Recettes réalisées	17 185 998,57 €	48 318 123,84 €	65 504 122,41 €	B
Restes à réaliser	- €	- €	- €	C
Autorisation budgétaire totale	24 071 546,92 €	49 379 056,77 €	73 450 603,69 €	D
Dépenses réalisées	12 051 507,19 €	49 074 014,96 €	61 125 522,15 €	E
Restes à réaliser	7 196 489,97 €	2 859 568,97 €	10 056 058,94 €	F
Solde des réalisations de l'exercice	5 134 491,38 €	- 755 891,12 €	4 378 600,26 €	G
Résultats antérieurs reportés	5 969 442,61 €	2 061 721,10 €	8 031 163,71 €	H
Excédent/déficit	11 103 933,99 €	1 305 829,98 €	12 409 763,97 €	G+H
Restes à réaliser	- 7 196 489,97 €	- 2 859 568,97 €	- 10 056 058,94 €	I
Excédent/déficit	3 907 444,02 €	1 553 738,99 €	2 353 705,03 €	G+H+I

Le résultat global de l'exercice est en :

- Fonctionnement : **-0,76 M€**
- Investissement : **+5,13 M€**

De fait, le solde global est de **+2,35 M€** après intégration des restes à réaliser (RAR) :

- Fonctionnement : **-1,55 M€**
- Investissement : **+3,9 M€**

Le solde d'exécution s'élevant à 2,35 M€ peut se justifier par les éléments suivants :

- Les difficultés d'attribution de certains lots (marchés infructueux avec multiples relances)
- Les aléas techniques retardant l'avancement des chantiers notamment problème de grue
- Annulation des opérations de confortement/réhabilitation (Sainte-Rose, Port-Louis, Petit-Bourg, Vieux-Habitants)

L'exécution budgétaire est maîtrisée, le niveau d'investissement est soutenu grâce à l'emprunt et le résultat d'investissement est excédentaire.

Toutefois, il convient de noter des points de vigilance majeurs :

- Dégradation du résultat de fonctionnement
- Poids très élevé des charges de personnel (82 %)
- CAF insuffisante
- Dépendance accrue à l'emprunt
- Faible niveau des recettes propres

Pour conclure, la situation financière du SDIS en 2025 ne révèle pas de déséquilibre immédiat, mais fait apparaître des fragilités structurelles, caractérisées par une épargne insuffisante et une capacité de désendettement élevée.

En 2025, le SDIS971 doit faire face à un tournant financier.

Si l'investissement reste dynamique, il est désormais financé principalement par l'endettement, en raison d'une capacité d'autofinancement dégradée.

L'analyse des indicateurs convergent vers ce constat préoccupant avec une épargne brute insuffisante, une capacité de désendettement dégradée et un faible autofinancement des investissements. De fait, la soutenabilité financière du SDIS971 est mise en question.

Sans mesures correctrices, ces éléments pourraient, à moyen terme, altérer la soutenabilité financière de l'établissement et limiter sa capacité à faire face à ses besoins d'investissement.

L'enjeu pour les exercices à venir sera de restaurer une épargne de gestion positive afin de garantir la soutenabilité financière de l'établissement.

ANNEXE : LES RATIOS

1- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT : UNE DEGRADATION SIGNIFICATIVE

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permettant de financer les investissements.

Elle se calcule à partir du résultat de fonctionnement et du retraité des opérations d'ordre (notamment amortissements).

1.1 Estimation de la CAF 2025

Avec des Recettes réelles de fonctionnement à 47,21 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement à 46,39 M€, l'épargne brute (CAF brute) est estimée à +0,82 M€.

Calcul :

- Recettes réelles = 47 213 008,17 €
- Dépenses réelles = 46 394 672,51 €

$$\text{CAF brute} = 47\,213\,008,17 - 46\,394\,672,51 = 818\,335,66 \text{ €}$$

Calcul CAF Nette (CAF brute – remboursement du capital de la dette) :

- Remboursement du capital (compte 16) = 627 094,56 €

$$\text{CAF nette} = 818\,335,66 - 627\,094,56 = 191\,241,10 \text{ €}$$

Le résultat de l'exercice à –0,76 M€ et la forte progression des charges de personnel présente une CAF nette très faible de l'ordre de 191 241 €.

La situation traduit une CAF en forte dégradation par rapport à 2024. Il y a un effet ciseau avec des dépenses dynamiques notamment pour les RH avec en face des recettes peu évolutives avec un autofinancement devenant insuffisant en 2025.

Un tel niveau apparaît anormalement faible et traduit une quasi-absence de marges de manœuvre. A ce stade, l'établissement ne dégage pas un autofinancement suffisant pour assurer durablement le financement de ses investissements. Cette situation révèle un déséquilibre structurel entre le niveau des charges de fonctionnement et les ressources disponibles.

2- UNE SOLVABILITE DEGRADEE MASQUEE PAR UN ENCOURS MODERE

2025	CGP 1475 01 Y/02	15	2,72	2 000 000,00 €	30/06/2025	392 036,18 €	5 331,69 €	76 303,35 €	81 635,04 €	315 732,83 €
	CGP 1475 01 Y/03	15	2,79	2 000 000,00 €	30/06/2025	393 595,44 €	5 490,67 €	76 553,44 €	82 044,11 €	317 043,00 €
	CGP 1814 01 -V	15	3,36	5 500 000,00 €	01/06/2025	5 344 546,98 €	89 788,39 €	158 064,63 €	247 853,02 €	5 186 482,35 €
	CGP 1843 01-X	15	3,58	3 000 000,00 €	01/06/2025	3 000 000,00 €	11 635,00 €	0,00 €	11 635,00 €	3 000 000,00 €
	TOTAL 1er SEMESTRE 2025					9 130 179,60 €	112 245,75 €	310 921,42 €	423 167,17 €	8 819 258,18 €
	CGP 1475 01 Y/02	15	2,72	2 000 000,00 €	31/12/2025	315 732,83 €	4 293,97 €	77 341,07 €	81 635,04 €	238 391,76 €
	CGP 1475 01 Y/03	15	2,79	2 000 000,00 €	31/12/2025	317 043,00 €	4 422,75 €	77 621,36 €	82 044,11 €	239 421,64 €
	CGP 1814 01 -V	15	3,36	5 500 000,00 €	01/12/2025	5 186 482,35 €	87 132,90 €	160 720,12 €	247 853,02 €	5 025 762,23 €
	CGP 1843 01-X	15	3,58	3 000 000,00 €	01/12/2025	3 000 000,00 €	53 700,00 €	83 462,89 €	137 162,89 €	2 916 537,11 €
	CGP 1869 01-F	15	2,87	3 000 000,00 €	01/12/2025	3 000 000,00 €	30 852,50 €	0,00 €	30 852,50 €	3 000 000,00 €
	TOTAL 2e SEMESTRE 2025					11 819 258,18 €	180 402,12 €	399 145,44 €	579 547,56 €	11 420 112,74 €
	TOTAL 2025						292 647,87 €	710 066,86 €	1 002 714,73 €	

2.1 Un taux d'endettement modéré

$$\frac{11\,420\,112,74}{11\,420\,112,74} = 24,2\%$$

Le taux d'endettement est < 50 % ce qui traduit un niveau généralement maîtrisé.

L'encours de la dette atteint 11,42 M€ au 31 décembre 2025, soit un taux d'endettement de 24 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio demeure modéré et ne traduit pas, en lui-même, une situation de surendettement.

Toutefois, la capacité de désendettement s'établit à environ 14 années, soit un niveau supérieur aux seuils d'alerte habituellement retenus (10 à 12 ans).

Pour rappel :

- < 8 ans : bonne situation
- 8 à 12 ans : acceptable
- > 12 ans : situation tendue

2.2 Poids des charges par rapport à la dette

$$\frac{1\,002\,714,13}{11\,420\,112,74} = 8,78 \quad \text{ce qui traduit que 8,8\% de la dette est remboursé par an.}$$

2.3 Le taux d'intérêt moyen

$$\frac{292\,647,87}{11\,420\,112,74} = 2,56\%$$

Le SDIS se situe dans une zone de vigilance élevée, avec un niveau d'endettement soutenable mais contraint. Ce ratio traduit une solvabilité dégradée, non pas en raison d'un encours excessif, mais du fait d'une insuffisance de l'épargne brute.

Ainsi, l'établissement présente une situation dans laquelle la dette n'est pas excessivement élevée, mais sa capacité à la rembourser est fortement altérée.

3- LA RIGIDITE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

La faiblesse de l'épargne brute suggère un niveau élevé de rigidité des dépenses de fonctionnement lié :

- Aux dépenses incompressibles liées à l'activité opérationnelle
- Aux contraintes structurelles propres au SDIS
- Et au poids des charges de personnel

Cette situation limite les marges de manœuvre budgétaires et réduit la capacité de l'établissement à aborder de nouvelles charges ou à financer ses investissements sur ressources propres.

II – Conclusion :

Aussi, il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le Compte Financier Unique 2025 qui vient de vous être présenté.

Le Président du CASDIS

Henry ANGELIQUE